



Chers Sipiens,

Le Comité, le Chef d'école et les moniteurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020 et vous souhaitent une année de bonheur sur et sous l'eau !

CONVOCATION

Le Comité du SIP a l'honneur de vous inviter le :

Vendredi 24 janvier 2020 à 20H

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAVERNE DU GRAND BLEU

Cafétéria de la piscine de NOH

Après l'AG ,un repas à prix exceptionnel vous sera proposé :

**Americain, frites, salade à 8.5€
Salade de chèvre chaud , lardons , pomme , miel à 7.5€
Spaghetti bolo à 5€**

Ordre du jour :

- Le mot du Président
- Rapport du Chef d'Ecole
- Rapport du Trésorier
- Rapport des Vérificateurs aux comptes
- Rapport du Responsable du matériel
- Approbation des comptes
- Décharge aux administrateurs et aux vérificateurs
- Elections pour Comité , mandat de 3 ans :

- *Les mandats des nouveaux élus (Claude, Frédéric, Yves) courent jusqu'en 2021
Les mandats de Cathy et Marc élus en 2017 pour 3 ans courent jusqu'en 2020.*

→ De nouvelles candidatures sont souhaitées ←

Toute candidature d'entrée au sein du Comité sera la bienvenue et doit être faite par mail, adressée au président* pour le lundi 20 janvier 2020 au plus tard.

*Marc Lycops, president@sip-plongee.be

Seuls les membres qui ont payé leur cotisation, ont droit de vote.

La présence de tout le monde est souhaitée.

- COTISATIONS -

Le montant des cotisations 2020 est fixé à :

- 165€ pour le premier membre d'une famille
- 135 € pour les membres suivants d'une famille
- 115 € pour une 2^e appartenance (membre qui cotise déjà dans un autre club Lifras pour 2020)

N'oubliez pas que votre carte CMAS vient à échéance fin janvier. Afin que vous puissiez continuer à plonger sans interruption je vous invite à payer votre cotisation à partir du 1^{er} janvier, et en tout cas avant le 15 janvier. (N° de compte **BE23 9790 7184 6891** du SIP ASBL, et indiquez votre nom en communication).

Les membres en ordre de paiement recevront leur carte CMAS lors de cette AG .

- PROCURATION -

Si vous ne pouvez vous libérer pour cette date, utilisez la procuration ci-dessous : complétez le talon et remettez-le à un membre du comité ou à votre mandataire.

Votre mandataire doit être lui-même admis à voter. Outre sa voix, il peut représenter deux électeurs au maximum.

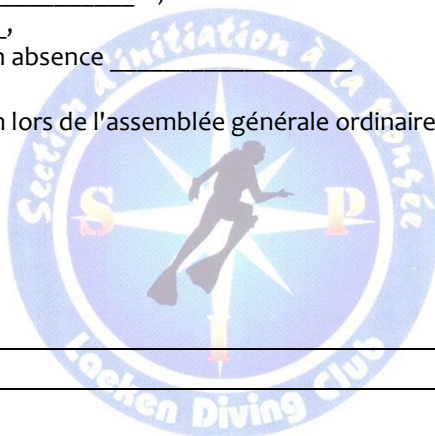
Membre Effectif

Je soussigné(e) _____ ,
né(e) le __ / __ / _____ à _____ ,
autorise _____ ou en son absence _____

à me représenter et à voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire du SIP le 22 janvier 2016.

Fait à _____, le __ / __ / 2016

Signature



En espérant vous voir nombreux,

A bientôt,

Pour le Comité,

Cathy GRIMONPONT, secrétaire,
Avenue du Forum 9/19, 1020 Bruxelles
secretaire@sip-plongee.be
Tél: 0470/21 10 49
